



NOTE DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAL

PROJET DES ACADÉMIES

Un chantier d'avenir au cœur de Binche qui concerne plus de 1800 élèves

Le projet des Académies vise à regrouper l'Académie de Musique, l'Académie des Beaux-Arts et l'Institut Supérieur Plus Oultre, dans un bâtiment contemporain, fonctionnel et accessible, implanté sur le site du Faubourg Saint-Paul. Ce projet, soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, avance selon un calendrier précis, avec un début de chantier fixé à l'été 2025. Toutefois, la présence d'une espèce protégée sur le site a nécessité des aménagements spécifiques, entraînant un retard du chantier et des coûts supplémentaires.

Rappelons qu'à ce jour près de 1800 élèves sont inscrits pour l'année académique 2025-2026 sur les trois implantations:

- ISPO : 508
- Beaux-Arts : 454
- Musique : 840 (tous domaines confondus)

L'enjeu environnemental

Lors de la préparation du chantier, la découverte d'une salamandre dans un des bassins a imposé un arrêt temporaire et une procédure spécifique.

Le DNF (Département Nature et Forêt) a délivré une dérogation, à condition que des aménagements soient réalisés pour préserver l'habitat de ces amphibiens.

Cette dérogation constitue un passage obligé avant que le SPW ne valide définitivement l'aménagement des bassins.

Concrètement, la Ville a dû transmettre un projet de réaménagement au Collège, qui l'enverra au SPW pour validation. Après cela, Le DNF (Département Nature et Forêt) rendra son avis consultatif. Ce processus ajoute un délai administratif estimé à environ 15 jours.

Les trois bassins concernés

Le site comporte actuellement trois bassins :

- Premier bassin : abrite la salamandre et doit être adapté pour préserver son écosystème.
- Deuxième bassin : reçoit les eaux de transit et doit être maintenu.
- Troisième bassin : abrite des tortues exotiques, espèce invasive. Ce bassin sera supprimé à terme, et les tortues seront retirées avec l'aide de l'ASBL Carapace.

Un plan spécifique de réaménagement prévoit donc :

- l'isolement temporaire des salamandres du chantier ;
- la réorganisation progressive de l'espace naturel pour garantir leur survie ;
- la suppression encadrée du troisième bassin.

Gestion du chantier et délais

Pour encadrer ce volet sensible, des réunions préparatoires de chantier sont organisées toutes les deux semaines.

Pendant que le SPW analyse la conformité des aménagements, les équipes avancent déjà sur certains volets, notamment la préparation du jardin et les abords du site, afin de limiter l'impact global du retard.

Si tout se déroule comme prévu, le chantier pourrait reprendre un rythme normal dans un délai de 6 à 8 semaines.

Impact financier

L'entreprise adjudicataire a annoncé des frais de gestion supplémentaires directement liés au retard accumulé.

Ces surcoûts proviennent :

- de la non-mobilisation du personnel et des engins au moment initialement prévu,
- des adaptations nécessaires pour préserver l'habitat naturel,
- du décalage général du calendrier de chantier.

Le projet des Académies reste une priorité stratégique pour la Ville de Binche, tant sur le plan pédagogique que patrimonial. Toutefois, le respect des obligations environnementales s'impose.

La gestion attentive de la salamandre et des bassins illustre la volonté de la Ville d'associer développement urbain et préservation de la biodiversité.



HÔTEL DES REMPARTS

Un dossier en bonne voie pour la revitalisation du site

Les bâtiments situés rue Saint-Paul 28 et 30+ à Binche, connus sous le nom d'Hôtel des Remparts, sont depuis plusieurs années à l'origine de problèmes de sécurité et de salubrité.

Depuis 2017, voici les différentes étapes du dossier :

- 2017 – 2019 : plusieurs procédures (mises en demeure, réunions, arrêtés de police) ont été menées par la Ville pour remédier à la situation. Deux demandes de permis d'urbanisme (2018 et 2019) ont été refusées, la seconde étant également rejetée par le Gouvernement wallon sur recours (08/08/2019).
- 2021 : le site est mis en vente par son propriétaire, sans qu'aucun projet de réaménagement alternatif ne soit introduit.
- 2022 : le Conseil communal du 21 juin 2022 a décidé de lancer une procédure de reconnaissance en Site à Réaménager (SAR).
- 2023 : le SPW s'est exprimé favorablement, et un arrêté ministériel du 14 décembre 2023 a confirmé définitivement le périmètre à réaménager.

Le Collège communal, en date du 16 juin 2024, a décidé de solliciter un subside régional de pour assainir le site. Aujourd'hui, il est invité à approuver le projet d'acte d'acquisition des bâtiments et terrains du site de l'Hôtel des Remparts pour un montant de 510.000 €, financé en partie par un subside wallon de 390.000 €. Cette étape est indispensable pour finaliser le transfert de propriété et permettre à la Ville de reprendre la maîtrise foncière du site, en vue de son futur réaménagement.

L'acquisition de l'Hôtel des Remparts constitue une étape clé dans la résolution d'un dossier bloqué depuis de nombreuses années. Grâce à la procédure SAR (Site A Réaménager) et au soutien financier de la Wallonie, la Ville de Binche pourra mettre fin à une situation de dégradation de ce bâtiment situé en plein centre-ville et engager une dynamique de revitalisation pour transformer ce site en 2 parcelles ; l'une serait destinée à la création de parkings, l'autre serait affectée à un projet résidentiel.





VERS UNE MEILLEURE DIGITALISATION DES POUVOIRS LOCAUX

Binche accélère sa transformation numérique grâce au droit de tirage TOP III

La Ville de Binche franchit une étape importante dans la modernisation de ses services publics. Le Conseil communal a en effet validé l'adhésion au droit de tirage TOP III. Il s'agit d'un accord entre le Gouvernement wallon et les opérateurs de télécommunication en Wallonie, visant à financer la transformation numérique des pouvoirs locaux et l'amélioration de la couverture mobile sur le territoire.

Qu'est-ce qu'un droit de tirage ?

Le « droit de tirage » est un mécanisme de financement par lequel la Région wallonne met à disposition des communes une enveloppe spécifique, qu'elles peuvent utiliser pour développer des projets définis. Contrairement à un subside classique, ce n'est pas un appel à projets concurrentiel : chaque commune qui adhère se voit garantir une somme forfaitaire, librement mobilisable dans un cadre fixé.

Une enveloppe globale de **15 millions d'euros** a été estimée par le Gouvernement Wallon afin de soutenir les projets des pouvoirs locaux. Les montants définitifs seront fixés chaque 1er août et publiés le 1er septembre des années 2025, 2026 et 2027.

Dans le cas du TOP III (Tax on Pylon III), l'objectif est de soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux. Les communes qui ne prélèvent pas de taxe sur les pylônes bénéficient automatiquement **d'un montant forfaitaire de 60.000 €**. Les communes ont jusqu'au 15/10/25 minuit pour adhérer au droit de tirage via le formulaire en ligne.

Projets éligibles : chaque commune adhérente sera appelée à sélectionner un/plusieurs projets en lien avec des investissements informatiques, parmi les catégories suivantes :

- Cybersécurité et adoption de services de confiance (audits, plans de continuité et de reprise d'activité, signatures électroniques, archivage, facturation électronique).
- Dématérialisation : Digitalisation des permis, cartographie des infrastructures publiques, dématérialisation des procédures administratives avec le citoyen, intégration CPAS online....
- Gouvernance de la donnée : accompagnement Open data, développement d'un catalogue digital de données.
- Intelligence artificielle : accompagnement afin d'intégrer l'AI pour optimiser les processus administratifs, améliorer la qualité des services.

Quels projets à Binche ?

La Ville de Binche et son CPAS ont décidé de mettre cette enveloppe au service de la digitalisation et de la cybersécurité, à travers plusieurs projets prioritaires :

Un atout pour les habitants

Ce dispositif permettra de renforcer l'efficacité des services communaux et sociaux, tout en offrant aux Binchois un accès plus simple, plus rapide et plus sécurisé aux démarches administratives.

Projet	Année concernée	Montant
Signatures Électroniques	2025	8.300 €
Facturation Électroniques	2025	16.510 €
Audit Informatique	2025 2026	15.000€
Mise à jour sécurité informatique et logiciel CPAS	2025	35.000 €
Mise à jour site internet de la Ville et adaptation du guichet citoyen	2025	7.853,60 €
Gestion des dépenses	2025	20.894

La Ville de Binche poursuit les travaux de sécurisation

En date du 10 juin 2022, un incendie s'est propagé dans le bâtiment dit des Récollets et a détruit l'ensemble de la charpente de l'ancienne église et les éléments de charpenteries et en bois des combles ont disparu. Des travaux de sécurisation (éradication végétation, vérification stabilité pierres) ont été entrepris en urgence afin d'assurer la sécurité des citoyens, des propriétés et des commerces situés à proximité immédiate du bâtiment.

A ce jour, la Ville de Binche a dépensé 351.000 euros pour sécuriser le bâtiment (soit, 0.76% du budget communal). Pour information, le budget total alloué aux fabriques d'église s'élève à 343.000 euros (0.75% du budget communal). Le total ainsi dépensé pour les cultes s'élève à 691.000€ (1,5% du budget communal).

Une nouvelle intervention

Une nouvelle dépense de 14.883 € est soumise au Conseil communal dans le cadre d'une procédure d'urgence, afin de financer une intervention complémentaire de sécurisation du bâtiment.

La Ville de Binche reste pleinement mobilisée pour sécuriser le site des Récollets et continue à assurer son rôle en matière de sécurité publique.

En parallèle :

- la démolition des annexes (ancien couvent, cour et jardin) a obtenu un avis favorable de la Ville.



SPORT

Un nouveau Centre sportif pour soutenir le sport et les loisirs

La Ville de Binche tient à poursuivre sa volonté dans le suivi du dossier déposé auprès d'Infrasports concernant la construction d'un Centre sportif moderne, qui permettra d'accueillir diverses activités sportives (dont les clubs de basket, volley, minifoot, gymnastique,...).

Le dossier avait été déposé auprès d'Infrasports en avril 2025. Un délai de 6 mois a été accordé à la Ville pour compléter le dossier. Il est donc représenté en Conseil communal avec les modifications demandées par Infrasports.

Il s'agissait de clauses administratives et techniques qui concernaient :

- la suppression des lanterneaux de la grande salle ;
 - l'ajout d'un film sur les vitrages de la petite salle en façade avant (côté rue de Namur) ;
 - l'ajout de tracé de terrain afin de pouvoir profiter de la salle en position gradin fermée.
- Les estimations ont également été corrigées suite à la modification /suppression de certains postes.

Un projet ambitieux pour le sport à Binche :

- Le montant estimé des travaux : 11,16 millions d'euros TVAC
- Le financement : ce projet pourrait bénéficier de subventions du SPW Infrasports, représentant jusqu'à 2,48 millions d'euros. Le centre sera conçu pour offrir un espace moderne et polyvalent, permettant à la fois la pratique du sport en club, des activités scolaires et des événements sportifs locaux.

D'autres projets sportifs en attente

En parallèle, 2 projets, comme le Centre sportif, sont en attente de promesse ferme de subsides de la part du Gouvernement Wallon.

- **Vestiaires et terrain synthétique au Stade Domenico Schena (dossier projet complet et conforme réceptionné par Infrasports le 06/05/2024. A partir de ce délai, le Gouvernement Wallon dispose d'un délai de 24 mois pour statuer)**

- o Montant estimé : 2 millions € TVAC
- o Subside provisoire : 1,18 millions €

- **Skate Parc (dossier projet complet et conforme réceptionné par Infrasports le 13/09/2024. A partir de ce délai, le Gouvernement Wallon dispose d'un délai de 24 mois pour statuer)**

- o Montant estimé : 350.000 € TVAC
- o Subside provisoire : 238.870 €

Une étape clé pour le sport à Binche

Avec ces infrastructures, la Ville de Binche affirme sa volonté de développer des équipements modernes et accessibles à tous, favorisant la pratique sportive, le bien-être et la cohésion sociale.

EXTENSION DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI

Des communes se mobilisent et demandent plus de garanties

L'aéroport de Charleroi (BSCA) a introduit une demande de renouvellement de son permis d'environnement, entraînant une enquête publique au premier semestre 2025. Neuf communes directement impactées se sont prononcées. Parmi elles, les villes et communes de Fleurus, Binche, Anderlues, Sombreffe et Fontaine-l'Évêque ont émis un avis défavorable. Malgré les nombreuses réclamations de riverains et les avis défavorables, le Gouvernement wallon a octroyé un permis d'une durée de vingt ans, sans mécanismes de révision intermédiaire ni encadrement précis.

Face à ce constat, plusieurs villes – dont Binche – ont décidé de s'associer pour introduire un recours en annulation au Conseil d'État. L'objectif n'est pas de bloquer le développement économique de l'aéroport, mais d'obtenir des garanties claires en matière de santé publique, de sécurité et de respect de l'environnement.

Pourquoi la Ville de Binche est concernée

La Ville de Binche, située seulement à une vingtaine de kilomètres de l'aéroport, subit des retombées concrètes :

Nuisances sonores : le bruit des avions se propage largement. Des Binchois se plaignent d'un environnement sonore qui se dégrade.

Les citoyens se plaignent de la pollution sonore : tôt le matin, tard le soir et tout au long de la journée.

Santé publique : aucune étude épidémiologique sérieuse n'a été réalisée pour mesurer l'impact du bruit et de la pollution sur les habitants, ce qui alimente légitimement les inquiétudes.

Ces éléments montrent que l'aéroport n'est pas une question "limitée à Charleroi", mais un enjeu régional dont la Ville de Binche et d'autres communes plus éloignées ressentent déjà les conséquences.

Des inquiétudes relayées localement

Durant l'enquête publique, la Ville de Binche a été interpellée par des citoyens : courriers, courriels et remarques lors de contacts directs avec les services communaux. Les principales préoccupations exprimées concernaient :

- la peur d'une détérioration de la qualité de vie à long terme si le trafic aérien continue d'augmenter ;
- l'absence de mécanismes clairs pour traiter efficacement les plaintes.

Ces signaux démontrent que les habitants de Binche se sentent déjà concernés par les nuisances et souhaitent être entendus.



Un permis jugé insuffisant

Le permis octroyé prévoit une hausse du nombre de mouvements commerciaux, de 58 000 en 2024 à 77 000 en 2041. Sans encadrement strict, une telle progression entraînera mécaniquement davantage de bruit, de pollution et de trafic associé.

Binche regrette particulièrement :

- l'absence de clause de révision intermédiaire du permis ;
- le manque de garanties concrètes concernant la santé publique ;
- la faiblesse des mécanismes de contrôle et de sanction : entre 2021 et 2024, plus de 6000 vols ont eu lieu après 23h, mais seules six sanctions ont été appliquées en quatre ans ;
- les données lacunaires sur l'arrivée potentielle de vols long-courriers, opérés par des avions plus grands et plus bruyants, qui risquent d'accroître considérablement les nuisances sonores et environnementales pour les riverains, alors même qu'aucune donnée précise n'a été communiquée sur leur fréquence, leur impact ou leurs conditions d'exploitation.

Les demandes de la Ville de Binche

Dans ce dossier, la Ville de Binche s'aligne sur les revendications communes, tout en insistant sur la nécessité d'élargir la réflexion aux communes plus éloignées :

- Mise en place d'un couvre-feu strict de 23h à 7h.
- Réalisation d'études sanitaires indépendantes et régulières pour mesurer l'impact du bruit et des particules ultrafines.
- Révision quinquennale du permis afin d'adapter les conditions à l'évolution du trafic et des technologies.
- Monitoring environnemental transparent avec publication annuelle des données accessibles aux citoyens.
- Renforcement du suivi des plaintes, avec un système simple, efficace et suivi par un comité d'accompagnement.
- Sanctions dissuasives en cas de non-respect des règles.

La Ville de Binche ne s'oppose pas au développement de l'aéroport, mais demande un cadre équilibré et équitable. L'aéroport de Charleroi est un atout économique pour la Wallonie, mais il doit évoluer dans le respect des habitants, de leur santé et de leur qualité de vie.

Ce débat dépasse largement les communes limitrophes à l'aéroport : il concerne l'ensemble des territoires survolés et touchés, directement ou indirectement, par l'activité aéroportuaire. Binche entend jouer son rôle en portant la voix de ses citoyens dans ce dossier.



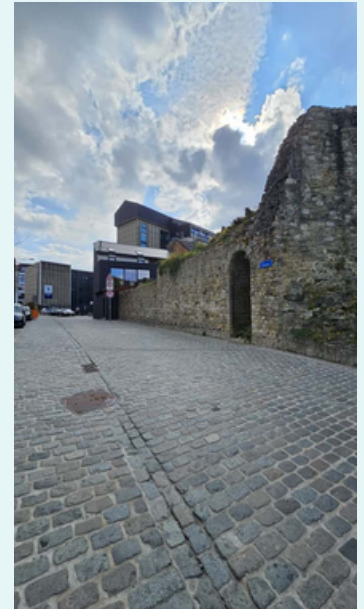
MOBILITÉ EN CENTRE-VILLE

Binche installe ses zones de rencontre dans le quartier des Archers : pour vivre et circuler autrement

Suite à la rénovation du quartier des Archers à Binche — notamment la remise à neuf de voiries, trottoirs, espaces publics, aménagement paysager, etc. — les caractéristiques de certains axes correspondent désormais aux critères d'une zone de rencontre / résidentielle.

Le Conseil communal est invité à approuver l'instauration de cette zone sur les voiries concernées et d'adopter un règlement complémentaire au code de la route.

L'instauration d'une zone de rencontre/résidentielle dans le quartier des Archers s'inscrit dans la volonté de renforcer la vie locale, la convivialité et la cohabitation entre habitants et usagers.



F12a



F12b

Les règles de circulation

- Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique ; les jeux y sont autorisés.
- Les conducteurs doivent céder la priorité aux piétons et redoubler de prudence, notamment en présence d'enfants.

Les conducteurs, quant à eux, doivent adapter leur comportement en cédant la priorité aux piétons, en redoublant de prudence et en respectant une vitesse limitée à 20 km/h, ce qui garantit une meilleure sécurité pour tous. Le stationnement est encadré et n'est autorisé que sur les emplacements prévus ou signalés, afin de préserver la fluidité et la lisibilité des espaces. Ces zones seront délimitées par des panneaux de signalisation spécifiques (de type F12a et F12b).

Ce type d'aménagement place l'humain au cœur de l'espace public :

- **Zone résidentielle** : espace où la fonction d'habitat est prépondérante.
- **Zone de rencontre** : espace aux caractéristiques similaires à la zone résidentielle, mais pouvant également accueillir des activités artisanales, commerciales, touristiques, éducatives et récréatives.

Au-delà des règles de circulation, l'aménagement est pensé pour favoriser les modes de déplacement actifs.

Cette logique permet d'assurer une meilleure qualité de vie, tout en offrant un cadre adapté aux activités résidentielles, commerciales, artisanales, éducatives ou récréatives.

Ainsi, la zone de rencontre contribue pleinement à faire du centre-ville de Binche un lieu où l'on circule autrement, plus lentement et surtout plus sereinement.

PROGRAMME D'ACTION TRIENNAL OPÉRATIONNEL (PATO)

Le PATO, un coup de frein pour les projets locaux

La Ville de Binche dénonce les modifications imposées par la Région wallonne sur le financement du Programme d'Action Triennal Opérationnel (PATO).

Initialement prévu avec 80% de subvention, le taux est brusquement abaissé à 50%, obligeant la commune à augmenter sa part financière de 1,6 million € pour des travaux déjà planifiés. Le délai pour s'adapter est très court : moins de 22 jours pour confirmer ou modifier le programme.

Cette décision impacte directement plusieurs projets clés :

- Rénovation des rues du square de la gare de Binche
- Aménagement du Faubourg du Posty
- Rue Boussart

Cependant, la Ville de Binche confirme son intention de poursuivre l'ensemble des projets, malgré la diminution des aides régionales, et attend une position claire de la Région en la matière.

La Ville de Binche rappelle que ces investissements sont essentiels pour la qualité de vie des habitants, la rénovation urbaine et le développement local, et espère que la Région tiendra compte des conséquences de ces changements.



NOTE DE PRESSE

Service communication
communication@binche.be
064/230.510